

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, le Sénat permet-il au sénateur de retirer sa motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion tendant à la 2<sup>e</sup> lecture est retirée.)

#### SUSPENSION DU RÈGLEMENT

**L'honorable M. Turgeon** propose, avec la permission du Sénat: Que soient suspendues toutes les règles concernant les bills d'intérêt privé dans la mesure où elles visent le bill n<sup>o</sup> 222, intitulé: loi modifiant la loi de la *Canadian Red Cross Society*.

—Honorables sénateurs, le projet de loi renferme quatre articles, dont le premier seul a suscité des objections au cours de la séance de ce matin. Il vise à révoquer la disposition actuelle limitant à \$100,000 la valeur annuelle des biens immobiliers possédés par la société au Canada, ou administrés pour son compte. Pour être adoptée, ma motion devra, sauf erreur, rallier tous les suffrages. En l'occurrence, le bill ayant franchi l'étape de la deuxième lecture et celle du renvoi au comité, je proposerai au comité d'en supprimer le premier article. Une fois le premier article supprimé, la société devra, si elle désire un relâchement des restrictions relatives à la valeur annuelle de ses biens-fonds, faire présenter un nouveau projet de loi au Parlement à une session ultérieure. Comme l'a souligné le sénateur de Thunder-Bay (l'honorable M. Paterson) ce matin, si l'on nous présente un nouveau projet de loi, nous pourrions l'étudier au comité, comme à l'ordinaire.

**L'honorable M. Gouin:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur d'appuyer la motion visant à suspendre le Règlement.

**L'honorable Wishart McL. Robertson:** Honorables sénateurs, je ne m'oppose pas à ce qu'on demande l'assentiment unanime afin de suspendre les règles touchant les mesures d'intérêt privé mais, en toute justice, force m'est de signaler que l'une d'elles, notamment la règle 107, prévoit:

Toute demande adressée au Parlement pour obtenir un bill privé doit être annoncée par avis publié dans la *Gazette du Canada*.

Comme le bill n'a pas été annoncé dans la *Gazette du Canada*, la motion passerait outre à cette exigence. Vu la nature du projet de loi et l'intention dont nous a fait part le parrain du bill (l'honorable M. Turgeon) de proposer la suppression du premier article, je ne m'oppose pas à la suspension du Règlement, mais je suis tenu de formuler l'espoir que la mesure ne constituera pas un précédent. J'estime que tout bill d'intérêt privé présenté au Parlement devrait être

conforme aux règles relatives à la publication, règles soigneusement rédigées et visant un but précis.

**L'honorable M. Marcotte:** Le sénateur de Cariboo, parrain du projet de loi (l'honorable M. Turgeon), nous dirait-il si le renvoi de l'étude du bill à la prochaine session serait préjudiciable à la Société de la Croix-Rouge? Lorsque nous nous réunirons de nouveau dans une couple de mois, nous a-t-il dit ce matin, il s'engage à soulever la question afin qu'un de nos comités puisse l'étudier. Aucune autre société n'a rendu de plus grands services au pays que la Croix-Rouge et je serais le dernier à m'élever contre toute mesure visant à l'aider. Le leader du Gouvernement, cependant, vient de formuler l'espoir que notre façon d'agir à cet égard ne constituera pas un précédent. Si un retard ne porte pas à conséquence, ne pourrions-nous pas remettre l'étude du projet de loi jusqu'à la prochaine session?

**L'honorable M. Turgeon:** J'avoue qu'après la séance de ce matin, j'ai posé la même question. La société, m'a-t-on répondu, tient beaucoup à ce qu'on ne touche ni aux dispositions du projet de loi relatives au nombre des membres du Conseil central,—qui visent Terre-Neuve,—ni à la version française du nom de la société. Elle désire aussi, il va sans dire, qu'on adopte l'alinéa relatif à la valeur des biens immobiliers. Je me suis permis de signaler aux représentants de la société les objections soulevées par le bill ainsi que la promesse que j'ai faite au sénateur de Thunder-Bay (l'honorable M. Paterson), de proposer à la prochaine session qu'on étudie le projet de loi au comité.

Si l'on n'approuve pas l'article relatif à la valeur des biens immobiliers, le bill nous sera présenté de nouveau à la prochaine session. Il sera alors conforme à notre Règlement.

Je remercie le leader du Gouvernement d'avoir bien voulu consentir à ce qu'on étudie le projet de loi, cependant,—et j'y attire l'attention du Sénat,—il ne s'agit pas d'un bill d'intérêt privé ordinaire, émanant du Sénat, mais bien d'un projet de loi adopté par la Chambre des communes qui nous l'a transmis. Je serais très heureux si le Sénat consentait à l'unanimité, à étudier la mesure dès maintenant.

**L'honorable M. Golding:** Mon collègue nous dirait-il si la société a expliqué pourquoi elle a présenté cette mesure à une heure si tardive de la session? Elle doit sûrement se rendre compte qu'il existe à l'égard de ces questions, un règlement et une procédure parlementaires.

**L'honorable M. Turgeon:** Jusqu'à onze heures moins quart ce matin, je l'ai déjà